

**LES GRANDS HOMMES DE  
L'ÉGLISE AU  
XIXE SIÈCLE. LE COMTE  
DE MONTALEMBERT**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649231010

Les Grands Hommes de L'église au XIXe siècle. Le Comte de Montalembert by Fénelon Gibon

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.  
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

[www.triestepublishing.com](http://www.triestepublishing.com)

**FÉNELON GIBON**

**LES GRANDS HOMMES DE  
L'ÉGLISE AU  
XIXE SIÈCLE. LE COMTE  
DE MONTALEMBERT**



*Le Comte  
de Montalembert*





LE C<sup>te</sup> CH. DE MONTALEMBERT

(d'après le tableau de Healy)

LES GRANDS HOMMES DE L'ÉGLISE  
AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

---

*Le Comte  
de Montalembert*

PAR

Fénelon GIBON

Secrétaire de la Société Générale d'Éducation et d'Enseignement

---

Préface du Comte D'HAUSSONVILLE

De l'Académie française.

---



PARIS

LIBRAIRIE DES SAINTS-PÈRES

(P.-J. BÉDUCHAUD, ÉDITEUR)

83, rue des Saints-Pères, 83

---

1913

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

## LETTRE-PRÉFACE

de M. le Comte d'Haussonville

De l'Académie française

---

*Monsieur,*

*Vous m'avez fait l'honneur de me demander quelques lignes de préface à la Vie de Montalembert que vous venez d'écrire. Je vous les adresse bien volontiers, car à vous qui avez consacré votre vie, depuis plus de trente ans, à la défense de la liberté d'enseignement, il appartenait tout particulièrement de retracer la biographie de celui qui en a été un des premiers et un des plus utiles champions.*

*Cette biographie est si complète que je ne vois rien à y ajouter. Aussi me bornerai-je à deux réflexions.*

*La première, c'est que les catholiques de toutes les écoles — il est parfaitement légitime, à part les points de discipline et de dogme, qu'il y ait parmi les catholiques des écoles différentes, — c'est, dis-je, que tous les catholiques, à quelque école qu'ils appartiennent, suivent aujourd'hui les conseils de Montalembert et s'inspirent de ses exemples.*

*Quels sont les conseils qu'il a donnés aux catholiques de sa génération ?*

*Il leur disait d'abord : Affirmez nettement, claire-*

*ment, hautement, que vous êtes catholiques. Il l'a fait lui-même à l'âge de 20 ans, si je ne me trompe, dans une circonstance solennelle, lorsqu'il fut traduit devant la Chambre des Pairs pour un délit bien mince. Il déclara devant cette assemblée, qui sembla un peu étonnée, qu'il était catholique, en ajoutant que ce nom était grand comme le monde.*

*Cette affirmation, qui surprenait autrefois et qui a eu beaucoup de retentissement, n'en aurait aucun aujourd'hui. Personne n'hésite plus à s'affirmer catholique ; le temps est passé où l'on s'en cachait par respect humain. L'affirmation de la qualité de catholique, en particulier dans la jeunesse, est claire, ferme, courageuse, et, sur ce point, le conseil de Montalembert a été singulièrement suivi.*

*Il donnait ensuite aux catholiques un autre conseil. Il leur disait : « Ne demeurez pas dans une petite chapelle qui finirait par sentir le renfermé ; vivez au grand air, mêlez-vous au mouvement de votre temps, prenez part à toutes les manifestations légitimes de la vie sociale. » Il leur disait surtout :*

*« ... Servez-vous, pour soutenir vos idées, de toutes les armes que la société moderne met à votre disposition ; servez-vous des libertés que vous avez pour conquérir celles que vous n'avez pas. »*

*Quelles étaient les libertés dont les catholiques jouissaient alors ?*

*C'était d'abord la liberté de la presse. Chacun sait avec quelle habileté, quelle éloquence Montalembert s'en est servi. Il a été un journaliste incomparable. Dans la collection de l'Avenir qui a été condamné pour certains*

*excès de doctrine, mais dont tous les articles ne sont pas à blâmer, il y en a de magnifiques, et depuis, soit dans les journaux religieux du temps, soit dans des brochures, soit dans le Correspondant, il a été un polémiste hardi, habile, incisif, n'hésitant pas à porter la guerre, quand il le fallait pour la défense de la vérité, dans le camp des adversaires, de sorte que j'ai le droit de dire que cette presse catholique, qui aujourd'hui est si forte, qui défend si bien les intérêts religieux, est issue de Montalembert et que tous les journalistes catholiques, sans en excepter aucun, ont été ses disciples.*

*Les catholiques jouissaient encore d'une autre liberté, celle de la tribune. Quel orateur s'en est servi avec autant d'habileté et d'éloquence que Montalembert ? Que ce fût à la Chambre des Pairs, ou dans les assemblées tumultueuses qui suivirent la révolution de 1848, ou encore durant les quelques années où il fit partie du Corps législatif, chacun sait également avec quelle ardeur, quelle souplesse, quelle habileté, il a défendu les intérêts catholiques. A la tribune encore, son exemple a été suivi, et aujourd'hui j'ai le droit de dire que nos grands orateurs catholiques, un de Mun à la Chambre des députés, un Lamarzelle au Sénat, sont aussi les disciples de Montalembert.*

*Quelles étaient les libertés que Montalembert réclamait pour les catholiques ? Il y en avait une à laquelle il tenait passionnément, c'était la liberté d'association. Sous la monarchie de Juillet, les associations étaient encore régies par l'article 291 du Code pénal. C'était un legs de l'ancien régime, qui l'avait passé à la Révolution, qui l'avait passé au premier Empire, qui l'avait*

*passé à la Restauration. La monarchie de Juillet l'a passé au second Empire et même à la troisième République jusqu'en 1901. Cet article interdisait toutes les associations, quelles qu'elles fussent. Montalembert a toujours défendu les associations et les congrégations, d'abord dans le passé, par sa magnifique Histoire des Moines d'Occident, et aussi dans le présent, en réclamant pour elles la liberté. Mais il ne demandait pas un monopole pour les congrégations ; il réclamait une liberté d'association dont tout le monde pût se servir, laïcs et religieux. Or, dans la lutte actuelle, que faisons-nous quand nous combattons cette loi de 1901 ? Nous n'en demandons pas l'abrogation ; nous nous bornons à protester contre le titre de la loi qui a créé une exception à l'égard des congrégations et qui les met hors de la loi générale. Mais nous ne réclamons pas pour elles un monopole. Ce que les catholiques réclament, c'est la liberté pour tous, parce qu'ils sauront s'en servir.*

*Il est une autre liberté que Montalembert a réclamée avec une égale passion : c'est la liberté de l'enseignement.*

*Ah ! je crois que, même parmi ceux qui lui sont le plus opposés, personne ne méconnaît les services qu'il a rendus à cette grande cause. Il partage avec M. de Falloux l'honneur d'être le promoteur de cette loi de 1850, si attaquée aujourd'hui. Mais que demandait-il ? Prenant modèle sur la loi de 1833 qu'un protestant, M. Guizot, avait eu l'honneur de faire voter, il demandait que l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur fussent libres, comme l'était l'enseignement primaire. Nous ne voulons pas davantage ; ce que nous demandons, c'est*